



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 8 octobre 2019, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire suppléant, Jean Turgeon, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Martin Ferron, maire

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Encan du 25 septembre 2019 - Résultats;

**RÉSOLUTION
2019-10-347**



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.0.- TRÉSORERIE

- 4.1.- Désignation de madame Mélyna Roy – Ma Station Desjardins - Revenu Canada - Revenu Québec;
- 4.2.- Liste de comptes divers à radier au 8 octobre 2019;
- 4.3.- Compte de taxes à radier au 8 octobre 2019;

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1.- Demande de dérogation mineure d'Atlas Traitement et Services en Environnement inc. au 500, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix;
- 5.2.- Acquisition des lots 2 999 481, 4 778 696 et 3 386 624 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de parc;
- 5.3.- Nomination des membres du Comité - Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

- 7.1.- Sur la piste du Père Noël – Fermeture de rues – 29 novembre 2019;
- 7.2.- La Grande marche de Malartic – Grand défi Pierre Lavoie – 19 octobre 2019;
- 7.3.- Reconnaissance des organismes – Technoscience Abitibi-Témiscamingue;
- 7.4.- Entente de location et utilisation de la patinoire du Centre Michel-Brière (CMB) – Saison 2019-2020 – Association du hockey mineur de Val-d'Or;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

- 8.1.- Autorisation de paiement à la société Excavation Val-d'Or – Appel d'offres sur invitation 2019-18 - Démolition des bâtiments et disposition des équipements industriels et des métaux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec – 84 506,62 \$;
- 8.2.- Appel d'offres 2019-02 – Acquisition d'un tracteur à trottoir neuf ou usagé et autres équipements;
- 8.3.- Appel d'offres 2019-15 – Acquisition d'un chargeur sur roues neuf ou usagé;
- 8.4.- Appel d'offres 2019-14 – Acquisition d'un camion tracteur semi-remorque neuf ou usagé;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Festival Western de Malartic – Remerciements;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019

RÉSOLUTION
2019-10-348

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Encan du 25 septembre 2019 – Résultats

Dépôt du document à titre d'information.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Désignation de madame Mélyna Roy – Ma Station Desjardins – Revenu Canada – Revenu Québec

RESOLUTION
2019-10-349

CONSIDÉRANT QUE madame Mélyna Roy est à l'emploi de la Ville de Malartic depuis le 1^{er} avril 2019 (re : résolution : 2019-03-116);

CONSIDÉRANT QUE madame Mélyna Roy a été nommée le 28 mai 2019 pour agir à titre d'agente administrative à la Ville de Malartic et que cette nomination est effective à compter du 1^{er} juin 2019 (re : résolution 2019-05-191);

CONSIDÉRANT QUE madame Mélyna Roy doit avoir accès à différentes plates-formes et différentes données dans l'exécution de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélyna Roy doit être autorisée à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Canada;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélyna Roy doit être autorisée à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la plate-forme *Ma Station Desjardins* doit être accessible pour les rapports des paiements par cartes de débit ou de crédit notamment Visa et Master Card pour nos comptes Amélia, Ville de Malartic, Théâtre Meglab, Camping régional de Malartic, etc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOUTER madame Mélyna Roy à la liste des personnes autorisées à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Canada pour la Ville de Malartic;

D'AJOUTER madame Mélyna Roy à la liste des personnes autorisées à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Québec pour la Ville de Malartic;

QUE madame Mélyna Roy soit ajoutée à titre d'administratrice autorisée de la Ville de Malartic à l'égard de la plateforme *Ma Station Desjardins* (cartes de crédit Visa, Master Card et débit) des comptes qu'elle détient ou détiendra chez Desjardins;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-10-350**

4.2.-

Liste de comptes divers à radier au 8 octobre 2019

CONSIDÉRANT QU'il existe des comptes à recevoir pour des créances qui sont soit prescrites ou irrécouvrables, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la trésorerie a fait des démarches pour récupérer les sommes impayées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont pourvues d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT QUE les créances provenant de ces comptes se prescrivent par trois ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation de ces comptes;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil autorise la radiation au 8 octobre 2019 des créances prescrites et des créances irrécouvrables totalisant la somme de 2 811,33 \$, incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus à ce jour et énumérées à la liste jointe à la présente résolution;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-10-351**

4.3.-

Compte de taxes à radier au 8 octobre 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier le compte de taxes pour l'immeuble situé au 860, chemin du Lac-Mourier, matricule 8334-41-9776, propriété de la Ville de Malartic depuis le 22 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil autorise la trésorière à procéder à la radiation du compte de taxes 2018 pour l'immeuble situé au 860, chemin du Lac-Mourier, matricule 8334-41-9776, propriété de la Ville de Malartic, incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus à ce jour et énumérées au tableau joint à la présente résolution;

Adoptée.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Demande de dérogation mineure d'Atlas Traitement et Services en Environnement inc. au 500, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 500, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix (lot # 6 272 988, du cadastre du Québec) suite à une demande de changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande présentait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une hauteur d'entreposage de matériaux de 8 mètres au lieu de 2,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 6 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ville d'autoriser une hauteur de 8 mètres pour l'entreposage de matériaux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une hauteur de 8 mètres pour l'entreposage de matériaux;

Adoptée.

5.2.- Acquisition des lots 2 999 481, 4 778 696 et 3 386 624 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se porter acquéreur des lots 2 999 481, 4 778 696 et 3 386 624 du cadastre du Québec pour fins de parc;

CONSIDÉRANT QUE les lots ci-haut mentionnés appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER l'acquisition des lots 2 999 481, 4 778 696 et 3 386 624 du cadastre du Québec au ministère des Ressources naturelles (MERN) pour fins de parc et de mandater M^{re} Kathy Gauthier, greffière à faire la demande d'acquisition au nom de la Ville et à être la répondante auprès dudit ministère;

**RÉSOLUTION
2019-10-352**

**RÉSOLUTION
2019-10-353**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MANDATER M^e Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte notarié pour cette transaction;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-10-354**

5.3.- Nomination des membres du Comité - Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic en collaboration avec la Mine Canadian Malartic (MCM) procédera à la revitalisation de la rivière Malartic dans le cadre du *Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer un comité pour la planification, l'organisation et le bon déroulement du projet de revitalisation de la rivière Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONSTITUER le *Comité - Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic*;

DE DÉSIGNER messieurs les conseillers Jude Boucher et Pascal Lemieux pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité - Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic*;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

**RÉSOLUTION
2019-10-355**

7.1.- Sur la piste du Père Noël – Fermeture de rues – 29 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture organise l'activité « Sur la piste du Père Noël », laquelle se tiendra vendredi, le 29 novembre 2019, de 18 h à 20 h au Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture des intersections suivantes est nécessaire :

- Rue Frontenac et Avenue d'Abitibi;
- Rue Frontenac et Avenue Fournière;
- Rue Frontenac et Avenue Centrale;
- Rue Royale et Avenue de La Sarre;
- Avenue de La Sarre et Rue de la Paix;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des loisirs et de la culture à fermer les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

intersections composées des rues et avenues Frontenac, La Sarre, de la Paix, Fournière et d'Abitibi et qu'on s'assure de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades aux intersections suivantes :

- Rue Frontenac et Avenue d'Abitibi;
- Rue Frontenac et Avenue Fournière;
- Rue Frontenac et Avenue Centrale;
- Rue Royale et Avenue de La Sarre;
- Avenue de La Sarre et Rue de la Paix;

Adoptée.

7.2.- La Grande marche de Malartic – Grand défi Pierre Lavoie – 19 octobre 2019

Point d'information.

**RÉSOLUTION
2019-10-356**

7.3.- Reconnaissance des organismes – Technoscience Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande que l'organisme Technoscience Abitibi-Témiscamingue soit reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre tous les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE l'organisme Technoscience Abitibi-Témiscamingue par la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-10-357**

7.4.- Entente de location et utilisation de la patinoire du Centre Michel-Brière (CMB) – Saison 2019-2020 – Association du hockey mineur de Val-d'Or

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de location et d'utilisation de la patinoire du Centre Michel-Brière (CMB) signée entre la Ville de Malartic, la Ville de Val-d'Or et l'Association du hockey mineur de Val-d'Or pour la saison 2018-2019 est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ladite entente;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MANDATER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à négocier pour et au nom de la Ville de Malartic l'Entente de location de la glace du Centre Michel-Brière (CMB) avec l'Association du Hockey Mineur de Val-d'Or (AMHVD) et la Ville de Val-d'Or;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer l'Entente à intervenir entre l'Association du Hockey Mineur de Val-d'Or (AMHVD), la Ville de Val-d'Or et la Ville de Malartic pour la location de la glace du Centre Michel-Brière (CMB);

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

**RÉSOLUTION
2019-10-358**

8.1.- Autorisation de paiement à la société Excavation Val-d'Or – Appel d'offres sur invitation 2019-18 - Démolition des bâtiments et disposition des équipements industriels et des métaux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec – 84 506,62 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la société Excavation Val-d'Or pour les travaux de démolition des bâtiments et disposition des équipements industriels et des métaux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à même les surplus accumulés à la société société Excavation Val-d'Or pour les travaux de démolition des bâtiments et disposition des équipements industriels et des métaux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec pour un montant de 84 506,62 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-10-359**

8.2.- Appel d'offres public 2019-02 – Acquisition d'un tracteur à trottoir neuf ou usagé et autres équipements

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public 2019-02 – Acquisition d'un tracteur à trottoir neuf ou usagé et autres équipements a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues le 4 octobre 2019, deux soumissions sont conformes quant aux spécifications techniques exigés;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions conformes, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la plus



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

basse soumission conforme, soit celle de la société Cubex ltée pour un montant de 153 093,40 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2019-02 – Acquisition d'un tracteur à trottoir neuf ou usagé et autres équipements, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission conforme la plus basse reçue, soit celle de la société Cubex ltée, au prix de 153 093,40 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'appropriation à même les surplus accumulés au 31 décembre 2018, d'une somme de 153 093,40 \$ plus les taxes applicables, afin de faire l'acquisition d'un tracteur à trottoir neuf et autres équipements;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-10-360**

8.3.- Appel d'offres 2019-15 – Acquisition d'un chargeur sur roues neuf ou usagé

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public 2019-15 – Acquisition d'un chargeur sur roues neuf ou usagé a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues le 4 octobre 2019, une seule soumission est conforme quant aux spécifications techniques exigées;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la seule soumission conforme, soit celle de la société Wajax pour un montant de 257 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) le conseil peut, par résolution, emprunter à même le fonds de roulement les deniers dont il peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2019-15 – Acquisition d'un chargeur sur roues neuf ou usagé, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la seule soumission conforme, soit celle de la société Wajax, au prix de 257 000 \$, plus les taxes applicables;

D'EMPRUNTER à même le fonds de roulement une somme de 257 000 \$, plus les taxes applicables, afin de pourvoir au paiement de la dépense reliée à l'acquisition d'un chargeur sur roues, et que cet emprunt soit remboursable sur une période de cinq (5) ans;



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-10-361**

8.4.- Appel d'offres 2019-14 – Acquisition d'un camion tracteur semi-remorque neuf ou usagé

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public 2019-14 – Acquisition d'un camion tracteur semi-remorque neuf ou usagé a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission reçue, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la seule soumission reçue, soit celle de la société Centre du camion Thibault pour un montant de 167 209,78 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'inspection et à l'acceptation dudit camion par le directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR la seule soumission conforme reçue, soit celle de la société Centre du Camion Thibault, au prix de 167 209,78 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'inspection et à l'acceptation dudit camion par le directeur du Service des travaux publics;

D'AUTORISER l'appropriation à même les surplus accumulés au 31 décembre 2018, d'une somme de 167 209,78 \$ plus les taxes applicables, afin de faire l'acquisition d'un camion tracteur semi-remorque neuf suite à l'inspection et à l'acceptation dudit camion par le directeur du Service des travaux publics;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Festival Western de Malartic – Remerciements

Dépôt.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

2019-10-362
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 09

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


JEAN TURGEON
MAIRE SUPPLÉANT


M^{me} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE